

# PROGRAMME D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS

## MENTORAT

**FORMATION GENERALE DES JEUNES  
FORMATION PROFESSIONNELLE  
FORMATION GENERALE DES ADULTES**

# INTRODUCTION

## PROGRAMME D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS

Le présent document vise à fournir les informations générales relatives au Programme d'insertion professionnelle des enseignants élaboré dans le cadre de la mesure 30332 intitulée « *Mise en place de programmes d'insertion pour les enseignants* ».

Il contient, entre autres, de l'information sur le modèle retenu au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets par le comité, soit le mentorat.

**Le mentorat consiste en un mode d'accompagnement professionnel individuel en dyade entre un enseignant d'expérience, le mentor, et un enseignant en début de carrière, le mentoré.**

À l'intérieur de ce document destiné aux directions d'établissements ainsi qu'aux enseignants, le lecteur y retrouvera :

- des indications sur le profil du mentor (enseignant accompagnateur), ses tâches et ses rôles;
- des indications sur le profil du mentoré (enseignant accompagné), ses tâches et ses rôles;
- le calendrier annuel des principales actions;
- les formulaires à remplir pour le mentor et le mentoré.

Nous espérons que la mise en place de ce programme permettra de soutenir encore davantage l'insertion professionnelle des enseignants.

Le comité d'insertion professionnelle des enseignants est composé d'enseignants, de directions des trois ordres d'enseignement, d'un représentant du syndicat de l'enseignement, d'un représentant des Services éducatifs et de la direction du Service des ressources humaines.

<b>Synthèse</b> <b>Programme d'insertion professionnelle des enseignants</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser une entrée harmonieuse dans la profession.</li> <li>▪ Développer une relève compétente et engagée.</li> <li>▪ Développer l'assurance, l'estime de soi et le sentiment d'efficacité.</li> <li>▪ Briser l'isolement.</li> </ul>
<b>PRINCIPES DIRECTEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volontariat;</li> <li>▪ Disponibilité;</li> <li>▪ Confidentialité;</li> <li>▪ Aucun lien d'autorité ni de parenté.</li> </ul>
<b>DU MENTORAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Programme s'adresse aux enseignants de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle (voir les critères d'admissibilité pour le mentor et le mentoré aux pages suivantes).</li> </ul>
<b>ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proximité (idéalement même école);</li> <li>▪ Même cycle ou même matière;</li> <li>▪ Affinités entre les personnes;</li> <li>▪ Approuvé par la direction d'établissement.</li> </ul> <p><i>N. B. Chaque mentor peut accompagner au maximum deux nouveaux enseignants.</i></p>
<b>JUMELAGE</b>	<p>Il y a trois périodes d'inscription en cours d'année pour le mentor et le mentoré :</p> <p style="text-align: center;"> <u>15 septembre</u>                      <u>1<sup>er</sup> novembre</u>                      <u>15 janvier</u> </p> <p><i>NB : Les dates de la formation des mentors seront à déterminer à la suite des trois périodes d'inscription.</i></p>
<b>INSCRIPTION</b>	<p>Pour déposer sa candidature le mentor et le mentoré, doivent <b>remplir le formulaire disponible dans l'Intranet, section Ressources humaines-Formulaires</b>. Il est également possible d'y accéder en cliquant sur ce lien :</p> <p><a href="https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=JqNLD3nS7UWX RTPzF9JOzoXwaaqsH5hCgLL4I7esa05UQzNHOFJMVEpEV1pSSENVSDZUS0U2S09WQy4u">https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=JqNLD3nS7UWX RTPzF9JOzoXwaaqsH5hCgLL4I7esa05UQzNHOFJMVEpEV1pSSENVSDZUS0U2S09WQy4u</a></p>

	<b>MENTOR</b> (ENSEIGNANT ACCOMPAGNATEUR)	<b>MENTORÉ</b> (ENSEIGNANT ACCOMPAGNÉ)
<b>ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour la <b>FGJ</b> (préscolaire, primaire et secondaire) : enseignant régulier de plus de cinq ans d'ancienneté.</li> <li>▪ Pour la <b>FP</b> : enseignant régulier à temps plein ou enseignant inscrit sur la liste de rappel détenant un contrat à temps partiel de 100 % depuis trois ans.</li> <li>▪ Pour la <b>FGA</b> : enseignant régulier à temps plein ou enseignant inscrit sur la liste de rappel détenant un contrat à temps partiel de 100 % depuis trois ans.</li> </ul> <p><i>N. B. Le mentor doit être un enseignant légalement qualifié</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour la <b>FGJ</b> (préscolaire, primaire et secondaire) : enseignant régulier ou enseignant de la liste de priorité ou enseignant de la liste de suppléance. Les enseignants détenant un contrat de 20% et plus seront priorités.</li> <li>▪ Pour la <b>FP</b> : enseignant détenant un contrat d'un minimum de 216 heures pour la durée de l'année en cours.</li> <li>▪ Pour la <b>FGA</b> : enseignant détenant un contrat d'un minimum de 240 heures pour la durée de l'année en cours.</li> </ul>
<b>PROFIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Facilité d'écoute et de communication;</li> <li>▪ Aisance à travailler en équipe;</li> <li>▪ Aptitude à être constructif et rassurant dans la rétroaction;</li> <li>▪ Habiletés en gestion de classe;</li> <li>▪ Bon sens de l'organisation;</li> <li>▪ Habiletés en relations interpersonnelles;</li> <li>▪ Éthique professionnelle et confidentialité;</li> <li>▪ Capacité à se remettre en question;</li> <li>▪ Disponibilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vouloir profiter du savoir d'un autre enseignant;</li> <li>▪ Manifester de l'ouverture à la critique constructive;</li> <li>▪ Avoir une facilité d'écoute et de communication;</li> <li>▪ Posséder des habiletés à travailler en équipe;</li> <li>▪ Avoir le sens de l'éthique professionnelle et garder la confidentialité;</li> <li>▪ Accepter de se remettre en question;</li> <li>▪ Être disponible;</li> <li>▪ Vouloir faciliter son intégration professionnelle.</li> </ul>
<i><b>N. B. Le mentor et le mentoré doivent remplir et signer le formulaire (annexe 2).</b></i>		
<b>TÂCHES ET RÔLES</b>	<p><u>Avant les rencontres avec le mentoré :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participer à la formation des mentors.</li> <li>▪ Préparer chaque rencontre en fonction des besoins exprimés par le mentoré ou selon l'expérience du mentor.</li> </ul> <p><u>Lors des rencontres avec le mentoré :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner le mentoré dans son cheminement par du renforcement et de la rétroaction.</li> <li>▪ Développer une relation d'aide et de confiance.</li> <li>▪ Soutenir le mentoré avec discrétion, respect, confidentialité et éthique.</li> <li>▪ Partager son savoir d'expérience en discutant de situations réelles liées à la pratique.</li> <li>▪ Contribuer à développer l'autonomie du mentoré.</li> </ul>	<p><u>Avant les rencontres avec le mentor :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planifier chaque rencontre avec le mentor (date et contenu).</li> </ul> <p><u>Lors des rencontres avec le mentor :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être capable d'identifier ses besoins d'accompagnement.</li> <li>▪ Analyser sa pratique professionnelle et accepter de la partager.</li> <li>▪ Participer activement aux discussions.</li> </ul>
<b>MODALITÉS DE COMPENSATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>1 journée</b> de compensation (suppléance ou rémunération de 200 \$).</li> <li>▪ <b>1 demi-journée</b> de suppléance lors de la formation des mentors.</li> <li>▪ <b>4 demi-journées</b> de libération pour les rencontres avec le mentoré.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>4 demi-journées</b> de libération pour les rencontres avec le mentor.</li> </ul>
<i><b>NB: Les libérations peuvent être prises à la période (8 périodes au secondaire et 10 périodes au primaire) ou en demi-journées. Les dates des rencontres doivent être fixées à l'avance.</b></i>		